



LES ÉCHOS CHSCT

SITUATION SANITAIRE ET MESURES COVID À LA MÉTROPOLE DE LYON

La Métropole de Lyon organise régulièrement des points COVID avec les organisations syndicales et plus particulièrement avec les élus CHSCT.

Ce temps de partage d'informations permet à la **CFDT** de relayer les demandes des agents et de revendiquer une amélioration de la protection des agents.

Nos élus **CFDT** sont intervenus très tôt pour revendiquer la mise en place du **télétravail COVID**.

Suite à la note de service de décembre 2021, la **CFDT** est intervenue pour dénoncer le non-respect dans certains services des consignes. Cette intervention a pu aboutir à une ouverture plus large des jours de télétravail pour les agents concernés.

En 2022, les élus **CFDT** du CHSCT ont demandé des précisions au sujet de nouveaux masques en tissu qui sont distribués aux agents de la Métropole, **masques sans étiquette permettant de savoir s'ils sont homologués au niveau 1 ou non.**

En date du 21 janvier, la réponse de l'administration est la suivante :

- Masque homologué de niveau un
- Refus de dotation de masques chirurgicaux

A été également demandé :

- le Ministre de l'Éducation nationale s'est engagé à distribuer des masques PP2 au personnel enseignant, donc, les agents des collèges s'interrogent : ils sont également en première ligne face la contagiosité du SARS-CoV2 :
La **CFDT** demande la **distribution de masques PP2 aux agents des collèges mais aussi à tous les agents recevant du public**
- La **CFDT** demande l'**installation de capteurs de CO2 au moins dans les salles de réunion**, ce qui recommandé par la dernière Foire aux questions de la direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP)

HORS CONTEXTE COVID

La **CFDT** revendique un droit à tickets restaurant (TR) pour les agents installés dans les locaux de la Tour de la Part Dieu. L'agent devrait pouvoir choisir entre TR et restaurant administratif de la Métropole du fait de l'éloignement.

Nous sommes en attente de la réponse de l'administration.

N'hésitez pas, faites remonter vos constats de dysfonctionnement aux élus CFDT, qui les dénonceront auprès de l'administration.

CFDT Interco Rhône Métropole de Lyon

Hôtel de la Métropole de Lyon - 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03
04 28 67 56 51 - cfdt@grandlyon.com - <https://cfdtmetropoledelyon.com>